



PMOs 2016 - 2019

PROGRAMMES DE MISE EN ŒUVRE SEE

ENTREPRISE - LPR - TOURISME



Table des matières

1	Introduction.....	4
2	Analyse.....	5
2.1	Evaluations des expériences et des connaissances acquises.....	5
2.1.1	Niveau stratégique.....	5
2.1.2	Niveau opérationnel.....	6
2.2	Analyse SWOT	11
3	Orientation stratégique.....	13
3.1	Stratégie cantonale de développement économique.....	13
3.2	6 ^{ème} PDE 2013-2022.....	14
3.3	Cohérence avec le plan directeur, le développement durable et les politiques sectorielles (y compris centralités)	15
3.3.1	Système intégré.....	16
3.4	Coopération intercantonale.....	16
3.4.1	Nord-ouest.....	17
3.4.2	Suisse occidentale.....	17
3.4.3	Arc jurassien.....	17
3.4.4	Jura - Berne.....	18
3.5	Coopération transfrontalière.....	18
3.5.1	France-Suisse	18
3.5.2	Rhin supérieur	19
3.6	Complémentarités avec les RIS.....	19
4	Objectifs du programme et modèles d'efficacité.....	19
4.1	Axes, objectifs 2016-2019 et législation d'application.....	20
4.2	Modèles d'efficacité	32
4.3	Examen de la durabilité du programme	32
5	Procédures	32
5.1	Système intégré.....	32
5.2	Gouvernance des programmes.....	33
5.2.1	Pilotage	33
5.2.2	Guichet unique	34
5.2.3	Gestion des PMOs et management régional.....	34
5.3	Implication des acteurs et des organisations régionales	36
5.4	Sélection des projets.....	36
5.4.1	Critères.....	36

5.4.2	Processus.....	37
5.5	Controlling/monitorage.....	38
6	Territoire d'impact	39
6.1	Le Jura : pont entre la Suisse allemande et la Suisse romande via trois RIS, un SIP et deux POs Interreg.....	39
6.1.1	RIS SO	39
6.1.2	RIS Basel-Jura.....	39
6.1.3	RIS Arcju	40
6.1.4	SIP BaselArea	40
6.1.5	2 POs Interreg	40
6.1.6	Confédération	40
6.2	L'important : la coordination des prestations offertes	40
7	Plan de financement et de réalisation	42
7.1	Indications financières par objectif de programme et instrument.....	42
8	Annexes.....	45
8.1	Modèles d'efficacité	45
8.2	Analyse de la durabilité des PMOs	45
8.3	Ordinogramme décisionnel	45
8.4	Législation d'application (non-LPR).....	45
8.5	Attestation formelle du respect de l'égalité salariale hommes-femmes	45
8.6	Grille d'évaluation générale.....	45
8.7	Grille d'évaluation du développement durable au niveau projet	45
8.8	Liste non-exhaustive des projets concrets déjà connus	45
8.9	Tableau des complémentarités LPR	45

Abréviations

Arcju	Arc jurassien
CBP	China Business Platform
CDEP-SO	Conférence des Chefs de Département de l'économie de Suisse occidentale
CHMOS	Système suisse de monitoring
Cleantech	Technologies propres
Creapole SA	Espace de l'innovation et de la création d'entreprise du Canton du Jura
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation
CTJ	Conférence TransJurassienne
COP	Service de la coopération
ECO	Service de l'économie (jusqu'au 31 mai 2015)
ECR	Service de l'économie rurale
EDJ	Energie du Jura
EEN	Enterprise Europe Network
ENT	Entreprise
ERP	"Enterprise Resource Planning" (logiciel de gestion intégré)
FAJI	Fondation Arc Jurassien Industrie
GPI	Groupe de pilotage interdépartemental
J3L	Jura & Trois-Lacs
JT	Jura Tourisme
KAM	Key Account Manager
LPR	Loi fédérale sur la politique régionale
Medtech	Technologies médicales
NO	Suisse du nord-ouest
OPTI-MA	Programme cantonal d'économies
PDE	6 ^{ème} programme de développement économique 2013-2022
PECO	Secteur « Promotion économique » au sein du SEE
PFI	Plan financier d'investissement
PME	Petites et moyennes entreprises
PMO	Programme de mise en œuvre
PO	Programme opérationnel
RCJU	République et Canton du Jura
RIS	Système régional d'innovation
SCH	Société du crédit hôtelier
SDT	Service du développement territorial
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SEE	Service de l'économie et de l'emploi (dès le 1 ^{er} juin 2015)
SFO	Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire
SGE	Swiss Global Enterprise
SIC	Service de l'information et de la communication
SIP	Swiss Innovation Parc (Parc suisse d'innovation)
SJE SA	Société jurassienne d'équipement SA
SO	Suisse occidentale
STI	Système touristique intégré
SWOT/FFOR	Forces-Faiblesses-Opportunités-Risques
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TOU	Tourisme
TRG	Trésorerie générale
ZAIC	Zone d'activités d'intérêt cantonal

1 Introduction

La République et Canton du Jura présente ses nouveaux outils dans le domaine du développement économique. Soit :

- Le 6^{ème} Programme de développement économique PDE 2013-2022
- Les programmes de mise en œuvre 2016-2019 y relatifs

En amont de l'élaboration de ces documents, un bilan des dernières années a été effectué au niveau des différents outils de soutien gérés par le Service de l'Economie ECO dans les secteurs « Entreprise », « LPR » et « Tourisme ». Le constat est très positif et les objectifs fixés ont été atteints. Quand bien même, les nouveaux outils présentés s'inscrivent logiquement dans la continuité des précédents, ils introduisent plusieurs nouveautés essentielles décrites dans le présent document.

Au niveau stratégique, le 6^{ème} PDE 2013-2022 est élargi à une durée de dix ans et propose 12 mesures sur la base d'un fil rouge qu'est l'innovation. Celui-ci a été validé par le Parlement jurassien en décembre 2013.

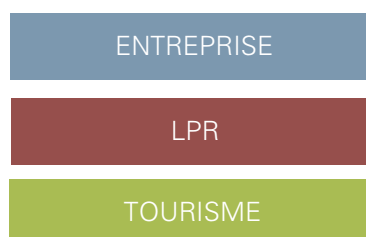
C'est au niveau opérationnel que les modifications sont les plus importantes. La gouvernance au sens large se voit renforcée de manière conséquente. Effectivement, la réalisation des 12 mesures du 6^{ème} PDE est effectuée dans le cadre de trois programmes de mise en œuvre PMOs gérés par le SEE. Concrètement, le système LPR (programme pluriannuel, PMO sur 4 ans, modèles d'efficacité et monitoring) a été étendu à tous les outils du SEE. Ces PMOs sont coordonnés de manière transversale par un groupe de pilotage interdépartemental GPI à l'aide d'un système de monitoring adéquat.

De plus, l'approche client a été améliorée via la mise en place d'un « Guichet unique » et la coopération intercantonale et transfrontalière renforcée, via l'intercantonalisation d'un certain nombre de prestations et de structures (prospection à l'étranger, coaching, promotion, etc.). La région de la Suisse du nord-ouest est particulièrement concernée par le fait du renforcement de l'espace fonctionnel lié à la métropole bâloise et du développement du futur Parc Suisse de l'Innovation SIP (projet déjà validé par le Conseil Fédéral). Dans cette optique, un nouveau PMO intercantonal LPR Basel-Jura a vu le jour et définit de manière commune la stratégie et les actions à mettre en place.

En outre, dans son programme de législature 2016-2020, le Canton du Jura souhaite accélérer la diversification de l'économie jurassienne et renforcer son rapprochement avec la métropole bâloise.

Enfin, suite à l'amélioration de son accessibilité, le Canton du Jura se positionne de manière encore plus prononcée en tant que « pont » entre la Suisse allemande et la Suisse romande, ainsi qu'entre différents systèmes régionaux d'innovation RIS (Basel-Jura, Suisse occidentale et Arc jurassien). Cette situation spécifique est un atout indéniable du développement économique dont le présent document est un des outils de mise en œuvre.

Dans un souci d'optimisation et d'intégration, le présent document regroupe les trois PMOs gérés par le SEE. Effectivement, la majeure partie des chapitres étant identiques, l'élaboration d'un seul et unique document s'imposait. Concrètement, les parties spécifiques à chacun d'entre eux (Entreprise, LPR, Tourisme) sont aisément identifiables grâce au code couleur suivant, le noir étant valable pour tous :



2 Analyse

2.1 Evaluations des expériences et des connaissances acquises

Les présents PMOs ont été élaborés sur la base du bilan ci-dessous concernant ces dernières années, autant au niveau stratégique qu'au niveau de la mise en œuvre (opérationnel).

2.1.1 Niveau stratégique

Le 6^{ème} PDE (programme de développement économique) 2013-2022 définit la stratégie économique du Canton du Jura et s'inscrit logiquement dans la continuité des précédents. Toutefois il introduit, sur la base de l'analyse approfondie des anciens programmes, quatre nouveautés essentielles :

- Un élargissement de la durée du PDE à dix ans. Effectivement, l'expérience accumulée au cours des trente dernières années montre qu'un laps de temps plus court (5 ans) est inapproprié pour évaluer l'impact sur le comportement des agents économiques.
- Une seule priorité stratégique, à savoir l'innovation. La situation actuelle et les perspectives économiques telles qu'elles sont connues incitent à porter l'accent sur l'innovation. Celle-ci est le fil directeur du 6^{ème} PDE.
- L'introduction de la notion de chaîne de valeur qui permet d'inscrire la politique économique de l'Etat dans une démarche, à savoir celle du processus de création de valeur, et cela indépendamment du type d'activités ou de secteurs économiques.
- L'intégration forte de la gouvernance au niveau de la transversalité interdépartementale de l'administration, de la collaboration intra- et interrégionale et de la planification opérationnelle. Concernant cette dernière, il est à noter l'introduction de programmes de mise en œuvre (pas uniquement pour la LPR) au niveau des principaux outils opérationnels ainsi que d'un système général de monitoring.

Les enjeux stratégiques ainsi que l'articulation entre stratégie et mise en œuvre sont définis ci-dessous dans le chapitre 3.1

2.1.2 Niveau opérationnel

Le bilan de ces dernières années en termes de réalisation d'objectifs de la stratégie économique de la République et Canton du Jura peut être qualifié de positif, aussi bien au niveau du développement économique, de la LPR que du tourisme. Un bref bilan spécifique par outil figure ci-dessus.

Bilan spécifique
Développement
économique

La modernisation de l'économie jurassienne s'est poursuivie avec un soutien ciblé des aides publiques en faveur de projets cumulant les critères de l'innovation, de la valeur ajoutée élevée et du marché final qui s'étend au-delà de la région. La diversification de l'économie jurassienne, avec le soutien aux nouvelles branches d'activités porteuses (Medtech, Cleantech et TIC), a pris son envol. Il est intéressant de relever que la politique de développement économique bénéficie en premier lieu aux entreprises de la région. En effet, pour la période 2010-2014, plus de 80% des soutiens financiers octroyés par le Bureau du développement économique concernaient l'endogène. 288 dossiers d'entreprises ont été constitués durant cette période, générant pour 375 millions d'investissements dans la région et débouchant sur la création de plus de 3'000 emplois (selon les business plans remis). Une enquête réalisée en 2011 auprès des PME jurassiennes a permis de confirmer que globalement les créations effectives d'emplois correspondent aux prévisions annoncées pour les projets endogènes accompagnés par la Promotion économique. S'agissant des start-ups et des sociétés étrangères implantées, cette étude a fait ressortir que leur pérennisation à moyen terme est beaucoup plus aléatoire.

Bilan spécifique
LPR

En l'état, et durant la période 2008-2015, 70 projets répartis dans trois axes principaux (haute-technologie, tourisme et amélioration des conditions cadres) ont obtenu une aide d'impulsion dans le domaine de l'innovation. Ceux-ci ont engendré un montant d'investissements privés à hauteur de 100mios, c'est-à-dire un effet de levier induit important (x7). L'objectif du PMO LPR 2012-2015 qui consistait à élever la performance de l'économie jurassienne, a été atteint.

Le fait d'avoir un programme trop détaillé, avec le descriptif de tous les projets, n'était pas opportun. Effectivement, la marge de manœuvre était trop limitée pour financer de nouveaux projets en cours de programme, du fait que tous les projets étaient planifiés à l'avance.

Au niveau de la coordination entre les nombreuses démarches cantonales et intercantionales en matière de transfert de savoir et de technologie, des progrès importants ont été réalisés. Concrètement, de véritables réseaux ont été mis en place, par exemple dans les domaines des technologies médicales, du coaching d'entreprises et du transfert technologique. Malgré les difficultés inhérentes à la collaboration intercantonale, le canton du Jura a opté pour une stratégie consistant à intensifier ses efforts en matière de collaborations intercantionales. Celle-ci sera reconduite et renforcée pour la période 2016-2019.

Un rapport d'évaluation détaillé de la période 2012-2015 a été transmis en février 2016 au SECO. Une fois tous les projets terminés, celui-ci sera finalisé au 31 décembre 2019.

Bilan spécifique
Tourisme

Durant la période qui prévalait avant la définition du PMO tourisme 2016-2019, les moyens et les ressources étaient principalement destinés au financement des partenaires touristiques de l'Etat (Jura Tourisme, J3L, associations de mobilité douce, SuisseMobile, etc.). Les infrastructures (hébergement, projets privés) et les mesures d'impulsion (projets Enjoy Switzerland, qualité, mandats, etc.) peuvent également bénéficier de contributions financières cantonales.

L'instrument financier qui permet de soutenir le tourisme est le fonds du tourisme (RSJU 935.211, art. 26, 27 et 28). Il est alimenté par les recettes provenant de l'impôt du casino (répartition à hauteur de 37 %) et celles découlant des patentes d'auberges. On observe par ailleurs que les recettes provenant de l'impôt du casino sont en constante diminution depuis plusieurs années en Suisse (entre 2007 et 2013, les recettes des maisons de jeu se sont réduites de 25 %).

Si l'ambition de l'Etat est de soutenir de manière significative le secteur du tourisme et son potentiel de développement, et d'en combler les lacunes actuelles (en particulier dans l'hôtellerie), il lui appartient de se doter des moyens financiers nécessaires. En se référant au chapitre 7, on constate que le solde du budget annuel à disposition pour de futurs projets touristiques est relativement faible, car une grande partie des ressources financières est déjà réservée au fonctionnement des centres de compétences. Les projets devront, par conséquent, être priorisés.

La création d'un fonds de l'innovation répondant à la mesure no 1 du 6^{ème} PDE permettra de soutenir des projets d'investissement dans ce secteur. La loi fédérale sur la politique régionale (LPR), la Société du Crédit Hôtelier (SCH) ou encore Innotour (SECO) constituent des instruments financiers subsidiaires qui permettent de soutenir le développement touristique jurassien.

Sur la base des constats ci-dessus, des rapports de ces dernières années, ainsi que spécifiquement pour la LPR, des recommandations du SECO lors de ses entretiens annuels, les éléments suivants de consolidation ont été introduits au présent document. Il est à noter que les éléments « en noir » sont valables pour tous les PMOs (ENT/LPR/TOU) alors que ceux encadrés en couleurs sont spécifiques au PMO correspondant.

- La coopération intercantonale est renforcée de manière très importante via l'intégration des structures jurassiennes aux deux RIS « Systèmes industriels » (CDEP-SO et Basel-Jura) ainsi qu'au RIS « Tourisme » (Arc jurassien). Le rôle de « pont » joué par le Canton du Jura est plus que jamais primordial. Celui-ci, ainsi que son articulation territoriale sont décrits au chapitre 6. En outre, au niveau de l'espace fonctionnel du Nord-ouest, un PMO intercantonal spécifique est élaboré pour permettre son renforcement au moyen d'une stratégie et d'outils opérationnels communs, le tout sur un territoire identique à celui du futur acteur incontournable du Nord-ouest que devrait être le SIP BaselArea. Le RIS Basel-Jura se veut également transfrontalier avec le financement de certaines tâches de BaselArea.swiss par Interreg (voir PMO LPR Basel-Jura 2016-2019). En outre, l'intercantonalisation des prestations sera favorisée dans l'optique d'atteindre un certain seuil de rentabilité et de réduire les doublons potentiels au niveau des prestations fournies.
- La gouvernance du 6^{ème} PDE est renforcée par le fait qu'un groupe de pilotage interdépartemental GPI a été mis sur pied pour gérer les principaux outils de mise en œuvre. Ceux-ci « Entreprise », « LPR » et « Tourisme », sous la responsabilité du Service de l'Economie et de l'Emploi SEE, fonctionnent dorénavant sur le modèle LPR, c'est-à-dire avec, pour chaque domaine, un PMO spécifique. De plus, un système général de monitoring du 6^{ème} PDE va permettre un suivi plus pointu et global des activités déployées.
- Le SEE va mettre sur pied, dès l'automne 2015, un « Guichet unique » qui sera le point d'entrée privilégié pour toutes les différentes demandes relatives au développement économique ainsi que le service aux entreprises. De plus, des KAM (Key account manager) feront office d'interlocuteur unique tout au long du processus et amélioreront encore le suivi des demandes.
- Les PMOs sont élaborés de manière plus synthétique que l'actuel pour la LPR. Effectivement, le fait de décrire à l'avance l'ensemble des projets soutenus pose plus de problèmes qu'il n'en résout. Cet élément a été, par ailleurs, conseillé par le SECO.
- Le nombre d'axes / priorités est maintenu à 3. Cependant, un nouvel axe « Energie » a pris la place de l'axe général lié à l'optimisation des facteurs de compétitivité qui était effectif au niveau de la LPR entre 2012 et 2015. L'objectif est, vu les moyens financiers limités du Canton du Jura, de focaliser sur un nombre toujours plus restreint de priorités répondant aux enjeux stratégiques définis dans le 6^{ème} PDE. Ces différents axes sont décrits au chapitre 4.

- Des études ont été menées entre 2012-2015 au niveau des actions potentielles à mener au cours de la période 2016-2019. Dans ce cadre, une importante consultation auprès de l'ensemble des groupes cibles, tant cantonaux qu'intercantonaux a été réalisée. Cette implication des acteurs est décrite au chapitre 5.3. Ces travaux représentent une source d'actions et de porteurs de projets potentiels prioritaires pour les 4 voire les 8 prochaines années (sans pour autant fermer la porte à de nouveaux projets).
- Durant la période actuelle, moins de projets d'investissement ont vu le jour (surtout au niveau touristique). Ce constat correspond au « creux de la vague » suite aux nombreux projets concrets réalisés dans le cadre de la mesure de stabilisation conjoncturelle LPR (2009-2011). L'investissement au niveau touristique, surtout pour un petit canton, est un challenge important à relever durant cette nouvelle période, qui plus est avec le nouveau programme d'impulsion 2016-2019 en faveur du tourisme. Une réflexion plus approfondie dans ce domaine précis sera menée.
- Alors que les précédents programmes de développement économique proposaient des aides financières en fonction de domaines d'activités précis, les PMOs « Entreprise » et « Tourisme », comme pour le PMO LPR, concentreront leurs impulsions essentiellement dans les premières étapes de la chaîne de valeur et quel que soit le type d'activités économiques.
- En matière d'égalité salariale, le Parlement jurassien a accepté le 29.02.2012 la motion no 1029 « Egalité salariale : pour de vrais outils de contrôle ». Cette motion demande que toutes les aides de l'Etat, directes ou indirectes soient attribuées aux entreprises qui attestent formellement du respect du principe d'égalité. Les directives gouvernementales seront corrigées par un alinéa supplémentaire : « une attestation formelle du respect de l'égalité salariale hommes-femmes, sera incluse dans les documents fournis par l'entreprise ». SEE a préparé une formule ad hoc à l'intention des porteurs de projets. Celle-ci figure également en annexe du présent document.
- Les tâches spécifiquement dévolues au management régional des présents PMOs ont été clairement définies et figurent au chapitre 5.2.

- Sur la base de l'analyse détaillée de l'utilisation des aides financières au titre de la promotion économique mais également en fonction des nouvelles contraintes budgétaires, les directives en la matière ont été totalement révisées. Deux instruments (étude marketing et de marché ainsi que l'introduction des normes ISO médical et ISO environnement) ont été supprimés au vu de leur faible utilisation par les PME.

S'agissant des instruments « contributions financières à la création de postes de travail », l'aide est devenue plus sélective, tant au niveau qualitatif (formation minimum pour le poste créé) que quantitatif. L'octroi de contributions financières multiples a été supprimé et remplacé par une ou deux contributions financières par année et par entreprise.

- L'estimation du nombre de projets soutenus durant la période 2016-2019 devrait être en diminution. « Moins de projets pour plus d'impact » va dans la direction d'une utilisation optimale des ressources financières cantonales et fédérales. De 41 projets soutenus entre 2008-2011, et 30 entre 2012-2015, cette tendance à la baisse devrait continuer. En outre, certains domaines d'activités, comme par exemple les produits du terroir, devront prouver qu'ils évoluent dans un cadre stratégique défini dans la durée (PMO interne au domaine validé par les acteurs principaux), pour éviter les doublons et favoriser la coordination entre les centres de compétences concernés.

2.2 Analyse SWOT

L'approche SWOT figurant ci-dessous permet d'apprécier les caractéristiques du Canton du Jura et d'en tirer, au chapitre 4, des axes prioritaires. Les éléments repris dans cette approche correspondent à une synthèse de l'analyse détaillée effectuée dans le cadre du 6ème PDE.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Espaces disponibles, prix fonciers et immobiliers favorables, - Revenu disponible élevé, - Cadre de vie agréable, environnement préservé, qualité des paysages, - Bonne formation professionnelle de base, structures de formation du niveau secondaire II de qualité et adaptées aux besoins de la région, - Présence de nombreuses entreprises actives dans les microtechniques et l'horlogerie (compétences-clés dans l'industrie de la précision), structures industrielles flexibles, - Disponibilité d'une main-d'œuvre frontalière qualifiée, coûts salariaux compétitifs, - Proximité de la métropole bâloise et insertion dans l'Arc jurassien des microtechniques, de l'horlogerie et du tourisme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de centre urbain important sur le territoire cantonal, - Faibles relations transfrontalières au niveau économique, - Forte émigration des jeunes biens formés, - Faible dynamique démographique, - Peu de structures d'enseignement supérieur, - Forte concentration (spécialisation) dans les domaines des microtechniques et de l'horlogerie, secteur tertiaire sous représenté, secteur touristique peu développé (offre fragmentée, peu d'infrastructures, hébergement insuffisant), - Pression fiscale sur les personnes physiques, - Structures politiques et institutionnelles différentes des autres cantons partenaires, - Situation « excentrée » par rapport à l'Arc jurassien, à la Suisse occidentale, à la Suisse du nord-ouest et à la Suisse
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle accessibilité : ouverture de la Transjurane (A16), aménagement de la H18 Delémont-Bâle, accès au TGV Rhin-Rhône, et au RER bâlois, - Saturation (logements, transports, etc.) dans les centres urbains et les zones proches, - Complémentarité et proximité avec la métropole bâloise, - Opportunités liées au rôle de « pont » entre la Suisse allemande et la Suisse romande. - Perspective d'une structuration solide de l'Arc jurassien. - SIP BaselArea 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à l'écart de l'axe Bâle-Delémont-Bienne, - Concurrence fiscale entre les cantons et diminution de la pression fiscale dans plusieurs cantons voisins, - Forte sensibilité à la conjoncture et à la hausse du franc, - Concurrence avec les autres régions de l'Arc jurassien - Initiative « Immigration de masse ».

Il est à relever que malgré les améliorations significatives en termes d'accessibilité par la route et par le chemin de fer, le canton du Jura connaît encore un déficit important en ce qui concerne la centralité et souffre de l'absence d'une ville de taille moyenne. La proximité immédiate de la région bâloise a été identifiée comme une opportunité réelle et forte pour l'ensemble du canton, mais aussi comme étant complémentaire de cette dernière. En effet, le canton du Jura ambitionne de devenir un partenaire plus actif de cet espace métropolitain au potentiel remarquable, que ce soit en termes d'innovation, d'emploi, d'offre culturelle, de santé ou de formation. Le canton du Jura, de son côté, peut devenir, en plus d'un partenaire économique complémentaire, un espace de résidence, de loisirs et également de développement économique pour la métropole bâloise. Cette complémentarité entre les deux espaces – jurassien et bâlois – a conduit au renforcement de l'espace fonctionnel du Nord-ouest. Il est à préciser que le développement de cet axe de collaboration intercantonale n'est pas contradictoire avec la poursuite et la consolidation des autres espaces fonctionnels auxquels le Canton du Jura participe : Jura et Berne, Arc jurassien, Suisse occidentale, respectivement la France et l'Allemagne.

Au plan stratégique, il est convenu que l'accent doit être porté sur le développement de l'agglomération de Delémont, de manière à ce que cette dernière atteigne progressivement un seuil minimal en termes de centralité. La croissance de l'agglomération de Delémont bénéficiera indirectement aux districts de Porrentruy et des Franches-Montagnes, qui pourront jouer un rôle complémentaire dans le développement du canton du Jura. D'autres centralités ont également été identifiées dans les domaines des « zones gares » et « zones industrielles ».

Les thématiques « démographie », « économie », « emploi », « fiscalité » et « énergie » ont été identifiées comme des enjeux majeurs et ont fait l'objet d'une analyse approfondie sur laquelle est construite la vision stratégique du 6^{ème} PDE (voir chapitre 3).

Concernant le domaine touristique, un vecteur de développement important est celui de l'économie des loisirs. Le potentiel de développement du tourisme est relativement important.

Au vu des conclusions qui précèdent et compte tenu de sa situation géographique ainsi que de ses caractéristiques territoriales et économiques, le canton du Jura est appelé à intensifier sa participation à plusieurs régions fonctionnelles, qui constituent autant de territoires d'actions.

En conclusion, il ressort de l'analyse SWOT que le canton du Jura est une région à haute qualité de vie et à fort potentiel de développement. Qu'il s'agisse d'évolution démographique, de niveau des salaires, de taux de chômage, de volume des investissements, de nuitées hôtelières ou encore de charge fiscale, les chiffres laissent apparaître une région soumise à certaines fragilités structurelles, et par conséquent, à une marge de développement importante.

3 Orientation stratégique

3.1 Stratégie cantonale de développement économique

Le Canton du Jura a pris des dispositions pour renforcer le potentiel de développement de la région. Ce sont ces dispositions que l'on désigne par le terme de « politique de développement économique » et qui se présentent sous la forme d'un « programme de développement économique ».

Cette politique prend appui sur la loi du 26 octobre 1978 sur le développement de l'économie cantonale (RSJU 901.1) Cette disposition légale confère au programme de développement une assise à la fois solide et souple. Solide, parce qu'elle permet de formuler et d'appliquer des mesures d'une portée respectable. Souple, car elle autorise des modifications de conception et de priorité.

Le programme de développement économique du canton du Jura ne couvre de loin pas la totalité de la politique économique de l'Etat, même s'il en constitue l'élément central. Par conséquent, il entretient des relations étroites avec de nombreux domaines de l'action de l'Etat (par exemple : la formation, l'aménagement du territoire, la coopération, la santé, etc.). Dans ce cadre, sa fonction de coordination est primordiale.

Il présente sa sixième version. Cette succession de programmes se caractérise d'abord par la constance de son but : contribuer à la modernisation et à la diversification de l'économie.

Quand bien même ce sixième programme s'inscrit logiquement dans la continuité des précédents, il introduit quatre nouveautés essentielles décrites ci-avant au chapitre 2.1.1.

Enfin, il est bien évidemment tenu compte des impacts potentiels des dernières votations liées à l'initiative sur l'immigration de masse ainsi que de la décision de la BNS en janvier 2015 quant au franc fort.

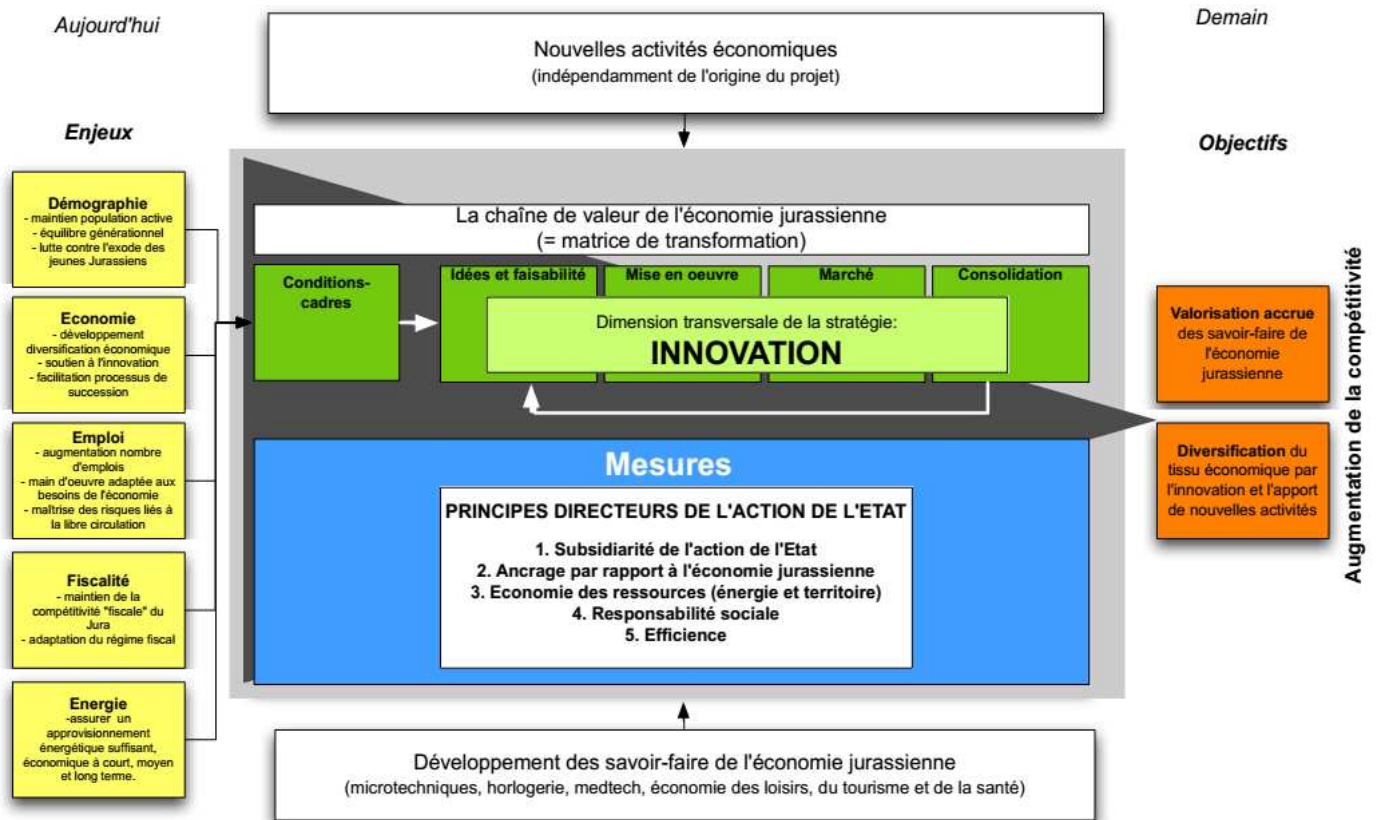
L'initiative sur les résidences secondaires n'ayant que peu d'impact sur le territoire cantonal, celle-ci ne fera pas l'objet de programmes de soutien spécifique.

3.2 6^{ème} PDE 2013-2022

Le 6^{ème} Programme de développement économique PDE a été validé par le Parlement jurassien en décembre 2013.

En partant de cinq enjeux qui paraissent comme particulièrement pertinents (démographie, économie, emploi, fiscalité et énergie), la construction de la vision stratégique du 6^{ème} PDE figure dans le schéma ci-dessous.

Vision stratégique du 6e Programme de développement économique (2013-2022)



Ce système repose sur 4 éléments fondamentaux :

- Les objectifs
- L'innovation en tant que dimension transversale de la stratégie
- La matrice de transformation de l'économie jurassienne (basée sur la chaîne de valeur de l'économie)
- Les principes directeurs du système de mesures (voir ci-dessous chapitre 3.3)

En outre, le 6^{ème} PDE comporte 12 mesures. Chaque mesure s'inscrit dans l'une ou l'autre étape de la chaîne de valeur et contribue ainsi à la dynamique de la création de valeur.

3.3 Cohérence avec le plan directeur, le développement durable et les politiques sectorielles (y compris centralités)

Afin de développer un système cohérent, une série de principes-directeurs a été développée sur laquelle la mise en œuvre vient s'appuyer.

Le 6^{ème} PDE se dote ainsi de 5 principes-directeurs :

- ✓ Subsidiarité de l'action de l'Etat : rôle d'impulsion en matière économique.
- ✓ Priorité aux projets ancrés dans l'économie régionale : développement de nouvelles activités économiques en lien étroit avec le tissu économique régional.
- ✓ Priorité aux projets économes en ressources naturelles (énergie et territoire) : cohérence avec le plan directeur cantonal (y compris centralités) et la conception cantonale de l'énergie.
- ✓ Priorité aux projets respectant la notion de responsabilité sociale : cohérence avec la législation en vigueur.
- ✓ Efficacité de l'action de l'Etat : soutien de projets ou actions aptes à optimiser le couple moyen investis / résultats obtenus et fonctionnement de l'Etat (outils et instruments utilisés).

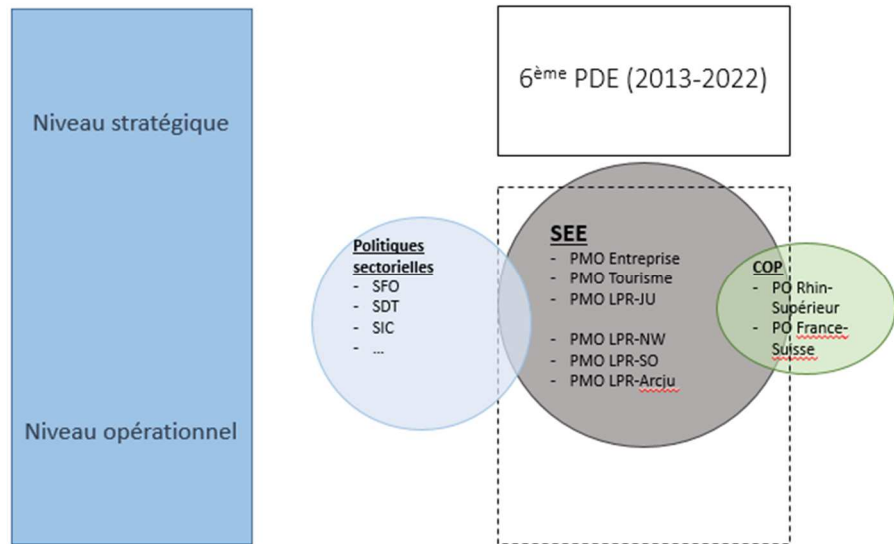
Ces principes assurent, par recoupement, également la cohérence avec le développement durable, les politiques sectorielles et un certain nombre d'éléments de l'écologie.

En outre, la législation spécifique inhérente aux politiques sectorielles et directement liée aux PMOs (Entreprise, LPR et Tourisme) est partie intégrante de ceux-ci et figure au chapitre 4 sous chaque axe et, pour certaines, également en annexe.

3.3.1 Système intégré

Les 12 mesures du 6^{ème} PDE sont mises en place à l'aide, principalement, des outils ci-dessous :

- ✓ 3 PMOs cantonaux (dont 1 LPR)
- ✓ 3 PMOs LPR intercantonaux
- ✓ 2 POs Interreg
- ✓ Des politiques sectorielles contribuant au développement économique



**SEE : Service de l'Economie et de l'Emploi / COP : Service de la Coopération / SFO : Service de la Formation / SDT : Service du Développement Territorial / SIC : Service de l'Information et de la Communication / PMO LPR-NW : PMO LPR Basel-Jura*

Ces différents outils, dont le présent document fait partie, sont coordonnés par un groupe de pilotage interdépartemental et sont intégrés au sein d'un seul et unique système de monitoring. Les détails du processus de mise en œuvre sont décrits dans le chapitre 5.

3.4 Coopération intercantonale

Compte tenu de sa situation géographique ainsi que de ses caractéristiques économiques, le canton du Jura participe à plusieurs régions fonctionnelles et, par conséquent, coopère à 360° et à géométrie variable.

Le canton du Jura est situé dans l'Arc jurassien, au nord de la Suisse romande, à proximité de la métropole bâloise, au nord-est de la région transfrontalière CTJ et au sud-ouest du Rhin supérieur. Le canton du Jura est imbriqué dans le concert des régions, selon deux axes à progressions variables : nord-ouest de la Suisse et ouest de la Suisse. Les différents espaces fonctionnels auxquels le Canton du Jura participe sont détaillés ci-dessous. Le fonctionnement opérationnel de ces coopérations est détaillé dans le chapitre 6 via les différents systèmes régionaux d'innovation RIS.

3.4.1 Nord-ouest

Le Jura s'inscrit dans la dynamique du pôle métropolitain que constitue Bâle, le centre urbain le plus proche et le plus important. D'ailleurs, cette dynamique s'élargit à l'ensemble de la Suisse du nord-ouest. Il est à relever que différents espaces fonctionnels composent la grande région fonctionnelle du nord-ouest de la Suisse. Celle-ci se caractérise par des similitudes et des complémentarités dans un espace de proximité et une communauté d'intérêts. La construction de la région s'est réalisée de manière progressive et au moyen d'initiatives parallèles. Cette approche par des projets concrets sur la base de partenariats intercantonaux à géométrie variable correspond aux spécificités des différents cantons. Cela a débouché sur une collaboration formelle au moyen de l'élaboration d'un programme de mise en œuvre LPR intercantonal Basel-Jura 2016-2019. De plus, le Parc suisse de l'innovation du Nord-ouest (SIP BaselArea) devrait devenir la pierre angulaire de la coopération intercantonale au sein de l'espace fonctionnel de la Suisse du nord-ouest. Pour concrétiser cette collaboration intercantonale, il a été possible de s'appuyer sur différentes démarches déjà entreprises, comme la promotion économique à l'étranger avec BaselArea, l'innovation et le transfert de technologies dans le cadre d'i-net Basel nano et ensuite i-net innovation networks, la China Business Platform et le programme opérationnel INTERREG du Rhin supérieur.

Les principaux domaines d'action sont la prospection exogène, les technologies médicales et les sciences de la vie.

3.4.2 Suisse occidentale

Le Jura est intégré en outre dans la Suisse occidentale. A ce titre, il joue le rôle de « pont » entre la Suisse allemande et la Suisse romande et assure une certaine cohérence entre ces différentes régions. Dans la continuité des programmes de mise en œuvre précédents, la CDEP-SO a pour but, au moyen des actions développées dans son PMO 2016-2019, de fournir un appui de proximité efficient aux PME et aux start-up de Suisse occidentale, dans les domaines de la promotion sectorielle et des prestations de coaching. Ceci en constitue son principal domaine d'action.

3.4.3 Arc jurassien

Le canton du Jura est également actif dans l'Arc jurassien et entretient par conséquent des relations suivies avec les centres urbains d'importance secondaire que sont Bienne, la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel. Les coopérations au niveau de l'Arc jurassien s'appuient sur un certain nombre de partenariats qui ont été tissés depuis de nombreuses années, comme la Haute école pédagogique BEJUNE, le Réseau des Villes de l'Arc jurassien, le Parc naturel régional du Doubs, etc.

Les principaux domaines d'action sont les microtechniques et le tourisme.

- 3.4.4 Jura - Berne
- Le canton du Jura entretient des relations sous des formes diverses (marché du travail, relations interentreprises, formation, tourisme, etc.) avec la partie francophone du canton de Berne.
- Les principaux domaines d'action sont le tourisme et la valorisation des produits du terroir. Le domaine de l'énergie sera développé à l'avenir sur la base de la plateforme intercantonale « Swiss Energypark ».
- 3.5 Coopération transfrontalière
- Une évaluation externe a estimé que la participation de la Suisse à INTERREG IV était judicieuse et utile. Par conséquent, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a décidé sur cette base d'encourager la participation suisse aux programmes de la Coopération territoriale européenne (CTE), et donc la participation à INTERREG V, et ce également pour la période 2014-2020 et ceci dans le cadre de la LPR. Étant donné que la Suisse participe à INTERREG dans le cadre de la LPR, la Confédération soutient des projets INTERREG s'ils poursuivent les objectifs principaux de la LPR, à savoir : la promotion de l'innovation, l'entrepreneuriat et la création de valeur ajoutée.
- Largement entouré par la France et proche de l'Allemagne, le canton du Jura s'inscrit dans un espace géographique multipliant les opportunités d'échanges avec les pays, régions et cantons voisins. De par ses particularités géographiques, le canton du Jura fait partie de deux espaces de programmation INTERREG, à savoir France-Suisse à l'ouest et Rhin supérieur au nord.
- 3.5.1 France-Suisse
- Le programme INTERREG V France-Suisse a pour objectif d'encourager le transfert de savoir entre les acteurs de la recherche et du développement afin de favoriser les synergies au sein des filières clés spécifiques à l'espace de coopération. Le programme soutient également la gestion concertée des ressources régionales économiques et touristiques afin de stimuler les échanges d'expérience, de technologie et de méthodologie. Il est appelé à soutenir en outre les actions visant à optimiser une dynamique de croissance économique régionale en améliorant la planification innovante de l'accessibilité. Enfin, il s'agit d'appuyer la diffusion de l'esprit d'entreprise dans la région et la mise en place d'offres innovantes conciliant les enjeux du marché de l'emploi et de la formation. Le programme INTERREG V France-Suisse comprend quatre axes prioritaires. Chaque axe comprend plusieurs objectifs spécifiques (voir programme opérationnel INTERREG V France-Suisse):
- Axe 1 : le but est de renforcer les capacités d'innovation et de transfert de savoir entre les acteurs économiques de la région,
 - Axe 2 : le but est d'exploiter le potentiel touristique, technique et économique des ressources régionales,
 - Axe 3 : le but est d'optimiser une dynamique de croissance économique au sein de régions fonctionnelles,
 - Axe 4 : le but est d'affirmer un environnement économique et un climat entrepreneurial dans la région.

3.5.2 Rhin supérieur

Le Rhin supérieur est une région transfrontalière très intégrée. Pour exploiter ses atouts, celle-ci approfondit la coopération en matière de formation et de recherche, favorise le transfert de savoir et la mobilité des travailleurs et développe l'espace vital et économique trinational de façon socialement et écologiquement durable.

Le programme INTERREG V Rhin supérieur comprend quatre axes prioritaires. Chaque axe comprend plusieurs objectifs spécifiques (voir programme opérationnel INTERREG V Rhin supérieur):

- Axe A : Croissance intelligente : le but est de faire du Rhin supérieur une région transfrontalière de la connaissance et de l'innovation compétitive sur le plan international,
- Axe B : Croissance durable : le but est de promouvoir un développement respectueux de l'environnement dans les territoires, l'économie et la mobilité de l'espace transfrontalier du Rhin supérieur,
- Axe C : Croissance inclusive : le but est de promouvoir l'emploi dans l'espace transfrontalier du Rhin supérieur,
- Axe D : Cohésion territoriale : le but est de promouvoir la coopération transfrontalière entre les administrations et les citoyens dans l'espace du Rhin supérieur.

3.6 Complémentarités avec les RIS

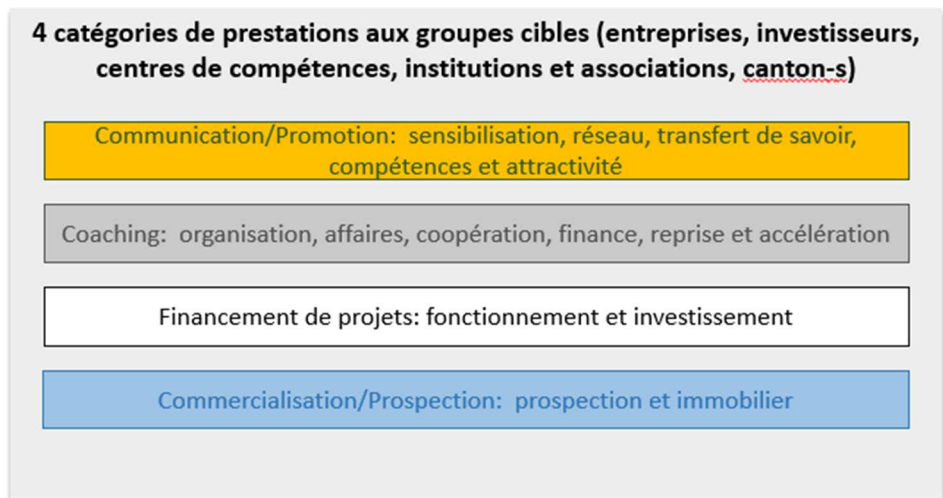
Les présents PMOs ayant une implication importante à l'intercantonal, ceux-ci se doivent d'être coordonnés et complémentaires aux RIS correspondants (voir chapitre 6).

Au niveau LPR, les complémentarités de mise en œuvre ont été analysées et optimisées pour se prémunir d'éventuels doublons. Ce travail a été réalisé conjointement avec tous les cantons, respectivement les RIS, concernés. Le tableau figurant à l'annexe 8.9 détaille les différents champs d'action des RIS et du présent document.

La coordination des prestations est, quant à elle, décrite au chapitre 6.2.

4 Objectifs du programme et modèles d'efficacité

Pour permettre l'atteinte des objectifs du 6^{ème} PDE tout en répondant aux attentes des acteurs tout au long de la chaîne de valeur décrite ci-avant au niveau stratégique, ceux-ci ont été répartis en groupes cibles (voir chapitre 4.1.) et les catégories de prestations suivantes ont été élaborées pour répondre à leurs attentes :



Le financement partiel par l'Etat de ses 4 catégories de prestations est assuré par plusieurs outils cantonaux et fédéraux, dont les PMOs figurant dans le présent document, entre autres, font partie.

De manière générale, la mise en œuvre correspond parfaitement à une approche client (groupes cibles, prestations et KAM « key account management »). Les processus expliquant cette approche sont décrits dans le chapitre 5.

4.1 Axes, objectifs 2016-2019 et législation d'application

Dans le but d'atteindre les objectifs stratégiques du 6^{ème} PDE (voir chapitre 3.2), les présents PMOs se concentrent sur les trois axes / priorités suivants : « Systèmes industriels », « Tourisme » et « Energie ». Ceux-ci ont été déterminés sur la base de l'analyse du chapitre 2 (bilan des années précédentes et analyse SWOT).

Ces axes correspondent parfaitement aux priorités thématiques et contenus de la promotion tels que définis par le SECO.

Les objectifs s'intègrent également dans les objectifs supérieurs de chaque axe dictés par la Confédération, les Cantons ou les centres de compétences (par exemple : Masterplan de la destination Jura & Trois-Lacs J3L). La législation d'application a, dans certain cas, dû être adaptée. Celle-ci est indiquée pour chaque axe.

Ces trois axes sont détaillés ci-après sous la forme de fiches synthétiques. Un certain nombre d'actions principales sont mentionnées et correspondent à celles figurant dans chacun des 12 mesures du 6^{ème} PDE. Ces actions figurent, accompagnées d'autres projets concrets déjà connus, dans un document spécifique (liste non-exhaustive) en annexe, ceci sans aucun engagement financier de la part du Canton du Jura et de la Confédération. Ce dernier identifie également les actions 2016.

1. SYSTEMES INDUSTRIELS

OBJECTIF GENERAL

Renforcer l'efficacité et l'efficience des systèmes régionaux d'innovation (RIS) dans l'industrie et les services

GROUPES CIBLES

Entreprises (start-up, PME), centres de compétences, collectivités publiques, institutions paraétatiques et associations, investisseurs et tout public

OBJECTIFS SPECIFIQUES

1. PROMOTION ET COMMUNICATION

Objectif : assurer la veille technologique, la promotion, développer la communication entre les acteurs (transfert du savoir, marché du travail) et améliorer les compétences et l'attractivité de la région.

Description : SEE met à disposition des entreprises des activités et services à valeur ajoutée orientés vers leurs besoins. Il favorise les opportunités de contacts, la mise en réseau, le développement des synergies entre les entreprises et le soutien à des événements régionaux, nationaux ou internationaux.

Actions principales :

- Organisation de plateformes, stands de promotion, réceptions officielles lors d'événements ou d'expositions,
- Accueil de nouveaux résidents (développement démographique, y compris lié aux frontaliers),
- Réalisation de supports promotionnels (sites internet, bases de données PME et immobilières, newsletter électronique) et publication d'articles dans des revues et magazines économiques,
- Soutiens financiers à la promotion des incubateurs et à la promotion des zones d'activités d'intérêt cantonal (AIC), y compris au niveau de la "sécurité passive",
- Promotion des PME ayant obtenu un statut NEI (nouvelle entreprise innovante) via des événements annuels de réseautage avec des investisseurs potentiels,
- Constitution et animation par Creapole SA d'un réseau de porteurs de projets,
- Sensibilisation, stimulation à l'esprit d'entreprise, à l'innovation et à la promotion de la technologie,
- Identification des projets innovants,
- Financement d'études et de concepts.

2. COACHING

Objectif : offrir un appui stratégique via le coaching

Description : SEE et Creapole SA fournissent des prestations de coaching aux entreprises

Actions principales :

- Accompagnement des projets par SEE avec recherche des prestataires de services adéquats,
- Accompagnement et coaching de projets par Creapole SA.

3. FINANCEMENT DE PROJETS

Objectif : renforcer et développer l'offre (infrastructure, produits et services)

Description : RCJU met à disposition des porteurs de projets des conditions-cadre au développement de l'offre (infrastructure, produits et services).

Actions principales :

- Soutiens financiers pour le fonctionnement des incubateurs et l'investissement/équipement de nouvelles ZAIC (Franches-Montagnes, Haute-Sorne et Courgenay),

OBJECTIFS SPECIFIQUES (SUITE)

- Soutiens financiers pour les projets industriels et de services selon les critères définis dans les directives gouvernementales,
- Création d'un fonds d'innovation,
- Développement d'un réseau de financement via la recherche d'investisseurs,
- Soutien aux organismes de cautionnement.

4. COMMERCIALISATION / PROSPECTION

Objectif : soutenir la commercialisation sur de nouveaux marchés ainsi que l'implantation de nouveaux acteurs sur le territoire jurassien.

Description : SEE met à disposition des conditions-cadre visant à développer les activités des PME existantes par la conquête de nouveaux marchés et à renforcer/diversifier le tissu économique régional par l'implantation d'entreprises étrangères.

Actions principales :

- Organisation de 1 à 3 stands communs dans des foires et expositions avec focus sur les domaines d'activités (horlogerie, microtechnique, médical, plastique),
- Organisation de missions économiques dans des pays ou régions émergentes et innovantes,
- Co-organisation d'un voyage d'affaires annuel avec la China Business Platform,
- Acquisition d'entreprises via la participation aux séminaires « prospects » et aux événements de SGE ou via BaselArea.swiss et/ou le réseau propre à l'étranger.

5. GOUVERNANCE : COORDINATION ET COOPERATION

Objectif : renforcer et développer les centres de compétences et les coopérations multi acteurs

Description : RCJU met à disposition des structures RIS des conditions cadre à l'amélioration de leur fonctionnement et au renforcement de leurs coopérations mutuelles.

Actions principales :

- Mise en place d'un « Guichet unique » au sein du SEE,
- Suivi des projets par un KAM « key account manager »,
- Coordination et synergies entre les RIS Basel-Jura et SO,
- Mise en place d'un système de monitoring,
- Appui stratégique par Creapole SA à la mise en place du 6^{ème} PDE (impulsion).

PARTENAIRES PRINCIPAUX

SEE, SFO, SIC, SDT, CTR, Creapole SA, BaseIArea.swiss, SIP BaselArea, Platinn, SJE SA, jura.ac-cueil, juracool.ch Sàrl (limité à 2 ans)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Industrie – Services

LEGISLATION D'APPLICATION

- Directives gouvernementales concernant l'octroi de contributions financières visant à favoriser la création, l'extension, l'implantation d'entreprises industrielles ou de services ainsi qu'à promouvoir l'innovation et la commercialisation des produits et services de l'économie jurassienne.
- Ordonnance du 27 juin 2006 relative au contrôle du respect des conditions d'octroi des aides financières en matière de développement économique.

2. TOURISME

OBJECTIF GENERAL

Renforcer l'efficacité et l'efficience des systèmes régionaux d'innovation (RIS) dans le tourisme

GROUPES CIBLES

Prestataires touristiques, centres de compétences, collectivités publiques, institutions paraétatiques et associations

OBJECTIFS SPECIFIQUES

1. FINANCEMENT DE PROJETS

Objectif : renforcer et développer l'offre (infrastructure, produits et services)

Description : RCJU met à disposition des porteurs de projets des conditions-cadre à l'encouragement, au soutien, au renforcement et au développement de l'offre (infrastructure, produits et services) d'hébergement touristique, tant au niveau quantitatif que qualitatif.

Actions principales :

- Soutiens financiers selon les critères définis dans les directives gouvernementales pour les projets d'hébergement.

PARTENAIRES PRINCIPAUX

SEE, SFO, SIC, SDT, JT, TalentisLAB, J3L, Société Suisse du Crédit Hôtelier, associations

INSTRUMENTS FINANCIERS

Industrie – Services

LEGISLATION D'APPLICATION

- Directives gouvernementales concernant l'octroi de contributions financières en faveur du secteur de l'hébergement.

3. ENERGIE

OBJECTIF GENERAL

Renforcer l'efficacité et l'efficience des systèmes de création de valeur ajoutée du domaine énergétique

GROUPES CIBLES

Producteurs d'énergie, consommateurs d'énergie, centres de compétences, collectivités publiques, institutions paraétatiques et associations, investisseurs, tout public

OBJECTIFS SPECIFIQUES

1. PRODUCTION D'ENERGIE

Objectif : promouvoir et développer la production d'énergie indigène renouvelable

Description : SEE met à disposition des groupes cibles des conditions cadres à la promotion et au développement de la production d'énergie indigène renouvelable.

Actions principales :

- Voir actions principales de l'axe 1 « Systèmes industriels »

2. ECONOMIE D'ENERGIE

Objectif : promouvoir et renforcer l'efficacité et la sobriété énergétiques

Description : SEE met à disposition des groupes cibles des conditions cadres à la promotion et au renforcement de l'efficacité et la sobriété énergétiques

Actions principales :

- Voir actions principales de l'axe 1 « Systèmes industriels »

PARTENAIRES PRINCIPAUX

SEE, SDT, SFO, SIC, CTR, EDJ, Swiss Energypark

INSTRUMENTS FINANCIERS

Industrie – Services

LEGISLATION D'APPLICATION

- Directives gouvernementales concernant l'octroi de contributions financières visant à favoriser la création, l'extension, l'implantation d'entreprises industrielles ou de services ainsi qu'à promouvoir l'innovation et la commercialisation des produits et services de l'économie jurassienne.
- Ordonnance du 27 juin 2006 relative au contrôle du respect des conditions d'octroi des aides financières en matière de développement économique.

1. SYSTEMES INDUSTRIELS

OBJECTIF GENERAL

Renforcer l'efficacité et l'efficience des systèmes régionaux d'innovation (RIS) dans l'industrie et les services

GROUPES CIBLES

Entreprises (start-up, PME), centres de compétences, collectivités publiques, institutions paraétatiques et associations, investisseurs, tout public

OBJECTIFS SPECIFIQUES

1. PROMOTION ET COMMUNICATION

Objectif : assurer la veille technologique, la promotion, développer la communication entre les acteurs (transfert du savoir, marché du travail) et améliorer les compétences et la valorisation des savoir-faire de la région.

Description : des services de l'Etat ainsi que des structures mettent à disposition des groupes cibles des conditions-cadres au développement des compétences (formation) et à la valorisation de celles-ci (réseaux et transfert de savoir) ainsi qu'à la promotion des savoir-faire de la région.

Actions principales :

- Soutien aux outils d'amélioration de l'employabilité de la population active,
- Développement de nouvelles filières
- Développement des compétences dans des domaines spécifiques et prioritaires
- Conceptualisation de la promotion territoriale
- Sensibilisation, stimulation à l'esprit d'entreprise, à l'innovation et à la promotion de la technologie,
- Identification des projets innovants,
- Renforcement des structures de transfert de savoir appliqué,
- Financement d'études et de concepts.

2. COACHING

Objectif : offrir un appui stratégique via le coaching

Description : Creapole SA est organisée pour fournir d'une part, une prestation d'accompagnement à l'attention du SEE et d'autre part, une prestation de coaching aux start-up et PME via le SEE et les deux RIS Basel-Jura et SO.

Actions principales :

- Accompagnement du SEE par Creapole SA (expertises et/ou analyses d'opportunité)
- Trois contrats de prestations « Coaching » entre Creapole et le SEE, BaselArea.swiss (RIS Basel-Jura) et plattinn (RIS SO).

3. FINANCEMENT DE PROJETS

Objectif : renforcer et développer l'offre (infrastructure, produits et services)

Description : RCJU met à disposition des porteurs de projets des conditions-cadres au développement de l'offre (infrastructure, produits et services).

Actions principales :

- Soutiens financiers pour des projets de fonctionnement
- Soutiens financiers pour des projets d'investissement

OBJECTIFS SPECIFIQUES (SUITE)

4. GOUVERNANCE : COORDINATION ET COOPERATION

Objectif : renforcer et développer les centres de compétences et les coopérations multi acteurs

Description : RCJU met à disposition des structures RIS des conditions-cadres à l'amélioration de leur fonctionnement et au renforcement de leurs coopérations mutuelles.

Actions principales :

- Mise en place d'un « Guichet unique » au sein du SEE,
- Coordination et synergies entre les RIS Basel-Jura et SO.

PARTENAIRES PRINCIPAUX

SEE, SFO, CEJEF, SEN, COSP, SAS, SSA, ECR, SIC, SDT, SIN, SDI, CHA, Creapole SA, BaselArea.swiss, platinn, SIP BaselArea, FRI, CCJE, CDEP-SO, arcjuras-sien.ch, Regio Basiliensis

INSTRUMENTS FINANCIERS

LPR

LEGISLATION D'APPLICATION

- Convention-programme LPR SECO - RCJU

2. TOURISME

OBJECTIF GENERAL

Renforcer l'efficacité et l'efficience des systèmes régionaux d'innovation (RIS) dans le tourisme

GROUPES CIBLES

Prestataires touristiques, centres de compétences, collectivités publiques, institutions paraétatiques et associations, investisseurs et touristes

OBJECTIFS SPECIFIQUES

1. PROMOTION ET COMMUNICATION

Objectif : assurer la veille technologique, la promotion, développer la communication entre les acteurs (transfert du savoir, marché du travail) et améliorer les compétences et la valorisation des savoir-faire de la région.

Description : des services de l'Etat ainsi que des structures mettent à disposition des groupes cibles des conditions cadres au développement des compétences (formation) et à la valorisation de celles-ci (réseaux et transfert de savoir) ainsi qu'à la promotion des savoir-faire de la région.

Actions principales :

- Développement de nouvelles filières
- Développement des compétences dans des domaines spécifiques et prioritaires
- Amélioration de la qualité et de l'accueil
- Financement d'études et de concepts.

2. COACHING

Objectif : offrir un appui stratégique via le coaching

Description : Le TalentisLAB (JT) est organisé pour fournir des prestations de coaching à l'attention des groupes cibles.

Action principale :

- Coaching de projets par le TalentisLAB (JT).

3. FINANCEMENT DE PROJETS

Objectif : renforcer et développer l'offre (infrastructure, produits et services)

Description : RCJU met à disposition des porteurs de projets des conditions-cadre au développement de l'offre (infrastructure, produits et services).

Actions principales :

- Soutiens financiers pour des projets de fonctionnement
- Soutiens financiers pour des projets d'investissement

OBJECTIFS SPECIFIQUES (SUITE)

4. GOUVERNANCE : COORDINATION ET COOPERATION

Objectif : renforcer et développer les centres de compétences et les coopérations multi acteurs

Description : RCJU met à disposition des structures RIS des conditions cadre à l'amélioration de leur fonctionnement et au renforcement de leurs coopérations mutuelles.

Actions principales :

- Mise en place d'un « Guichet unique » au sein du SEE,
- Coordination et synergies entre les acteurs du RIS « Tourisme » en construction au niveau de l'Arc jurassien.

PARTENAIRES PRINCIPAUX

SEE, ECR, SFO, SIC, SDT, SIN, OCC, SSA, CHA, TalentisLAB, JT, J3L, FRI, arcjurassien.ch, Regio Basiliensis

INSTRUMENTS FINANCIERS

LPR

LEGISLATION D'APPLICATION

- Convention-programme LPR SECO - RCJU

3. ENERGIE

OBJECTIF GENERAL

Renforcer l'efficacité et l'efficience des systèmes de création de valeur ajoutée du domaine énergétique

GROUPES CIBLES

Producteurs d'énergie, consommateurs d'énergie, centres de compétences, collectivités publiques, institutions paraétatiques et associations, investisseurs, tout public

OBJECTIFS SPECIFIQUES

1. GOUVERNANCE : COORDINATION ET COOPERATION

Objectif : définir des conditions cadres, soutenir et optimiser les centres de compétences ainsi que renforcer les coopérations en matière de développement énergétique (coordination générale, adaptation de la législation, planification cantonale, monitoring des mesures, information, éducation, formation, aspects liés aux communes).

Description : SEE met à disposition des structures du domaine énergétique des conditions cadres à l'amélioration de leur fonctionnement et au renforcement de leurs coopérations mutuelles.

Actions principales :

- Coordination et synergies entre les acteurs du domaine énergétique
- Financement d'études et de concepts.

2. PRODUCTION D'ENERGIE

Objectif : promouvoir et développer la production d'énergie indigène renouvelable

Description : SEE met à disposition des groupes cibles des conditions cadres à la création de valeur ajoutée dans le domaine énergétique (renforcement des régions conformément à l'approche « base d'exportation »).

Actions principales :

- Soutiens financiers pour des projets de fonctionnement
- Soutiens financiers pour des projets d'investissement

PARTENAIRES PRINCIPAUX

SEE, SDT, SIN, SFO, SIC, CHA, EDJ, Swiss Energypark

INSTRUMENTS FINANCIERS

LPR

LEGISLATION D'APPLICATION

- Convention-programme LPR SECO - RCJU

2. TOURISME

OBJECTIF GENERAL

Renforcer l'efficacité et l'efficience des systèmes régionaux d'innovation (RIS) dans le tourisme

GROUPES CIBLES

Prestataires touristiques, centres de compétences, collectivités publiques, institutions paraétatiques et associations, investisseurs et touristes

OBJECTIFS SPECIFIQUES

1. PROMOTION ET COMMUNICATION

Objectif : assurer la veille technologique, la promotion, développer la communication entre les acteurs (transfert du savoir, marché du travail) et améliorer les compétences et l'attractivité de la région

Description : des services de l'Etat ainsi que des structures mettent à disposition des groupes cibles des conditions cadres au développement des compétences (formation) et à la valorisation de celles-ci (réseaux et transfert de savoir) ainsi qu'à la promotion des savoir-faire et des régions (attractivité).

Actions principales :

- Amélioration de la qualité et de l'accueil,
- Promotion de la destination organisée par J3L
- Développement de l'offre par JT
- Financement d'études et de concepts.

2. FINANCEMENT DE PROJETS

Objectif : renforcer et développer l'offre (produits et services)

Description : RCJU met à disposition des porteurs de projets des conditions-cadre au développement de l'offre (produits et services).

Actions principales :

- Soutiens financiers pour des projets de fonctionnement

OBJECTIFS SPECIFIQUES (SUITE)

3. GOUVERNANCE : COORDINATION ET COOPERATION

Objectif : renforcer et développer les centres de compétences et les coopérations multi acteurs

Description : RCJU met à disposition des structures RIS des conditions cadre à l'amélioration de leur fonctionnement et au renforcement de leurs coopérations mutuelles.

Actions principales :

- Coordination et synergies entre les acteurs du RIS « Tourisme » en construction au niveau de l'Arc jurassien
- Entretien des parcours de mobilité douce par les associations correspondantes

PARTENAIRES PRINCIPAUX

SEE, ECR, SFO, SIC, SDT, TalentsLAB, JT, J3L, associations, communes, Société Suisse du Crédit Hôtelier, Innotour

INSTRUMENTS FINANCIERS

Tourisme

LEGISLATION D'APPLICATION

- Arrêté du 31.01.2006 fixant les lignes directrices de la politique du tourisme.
- Ordonnance sur la taxe de séjour

Le pilotage des différentes fiches ci-dessus est défini dans le chapitre 5 du présent document. Celui-ci est rendu possible grâce aux indicateurs développés dans des modèles d'efficacité (un par axe). Cette systématique, imposée par le SECO, a été élargie aux trois PMOs.

4.2 Modèles d'efficacité

Un modèle d'efficacité par axe ainsi qu'un modèle au niveau PDE ont été élaborés. Ceux-ci figurent en annexe. Toutes les démarches inhérentes à leur élaboration ont été « coachées » par regio Suisse.

De manière générale :

- Les catégories de prestations décrites ci-dessus sont verbalisées sous « output ».
- Les modèles d'efficacité de tous les PMOs gérés par le SEE (Entreprise, LPR et Tourisme) sont intégrés, c'est-à-dire qu'ils permettent ensemble, et ceci grâce au système de monitoring (voir chapitre 5.5), de piloter l'efficacité de la mise en œuvre du 6^{ème} PDE. Concrètement, ils sont établis de la même manière, sur une durée et des axes identiques et utilisent les mêmes indicateurs.
- Ce système intégré permet d'assurer une cohérence optimale entre les différents outils du SEE.
- L'impact sera, quant à lui, défini au niveau du 6^{ème} PDE par agrégation des indicateurs des différents modèles d'efficacité avec un certain nombre d'indicateurs conjoncturels spécifiques au tissu économique cantonal.

Au niveau LPR, les indicateurs chiffrés figureront en annexe de la Convention-programme, une fois les montants financiers finalisés et validés.

4.3 Examen de la durabilité du programme

L'évaluation de la conformité des PMOs figurant au présent document avec les principes du développement durable est effectuée selon les critères définis par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) en matière d'évaluation de la durabilité.

Suite à l'analyse détaillée de la durabilité de ces PMOs (figurant en annexe), leur conformité est avérée et respecte, par conséquent, les principes directeurs du 6^{ème} PDE (chapitre 3.3).

En outre, la conformité avec les exigences découlant des trois principes du développement durable est assurée par le fait que le développement durable est l'un des critères de base impérativement analysés pour définir si un projet est éligible (voir chapitre 5.4.1. ci-dessous).

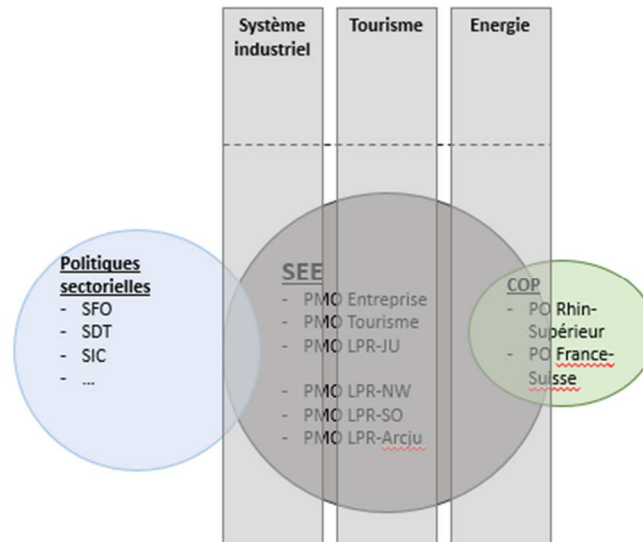
5 Procédures

5.1 Système intégré

La réalisation des 12 mesures du 6^{ème} PDE est effectuée dans le cadre de trois programmes de mise en œuvre PMOs gérés par le SEE et figurant dans le présent document. Concrètement, le système LPR (programme pluriannuel, PMO sur 4 ans, modèles d'efficacité et monitoring) a été étendu à tous les outils du SEE. Ces PMOs sont coordonnés de manière transversale par un groupe de pilotage interdépartemental à

l'aide d'un système de monitoring adéquat (voir chapitres 5.2 et suivants).

Pour permettre cette intégration des outils, les PMOs ont été unifiés et se basent tous trois dorénavant sur les axes « Systèmes industriels », « Tourisme » et « Energie », comme le montre le schéma ci-dessous. Le modèle d'efficacité de chacun d'entre eux est applicable à tous les PMOs. Enfin, le système de monitoring est conçu pour pouvoir répondre aux 3 PMOs.



5.2 Gouvernance des programmes

Comme déjà mentionné, la Gouvernance se voit renforcée à plusieurs niveaux. L'objectif étant la coordination et la réduction des doublons, les outils ont, par conséquent, été interconnectés (voir chapitre précédent) et un pilotage « transversal » a été organisé (voir ci-dessous).

5.2.1 Pilotage

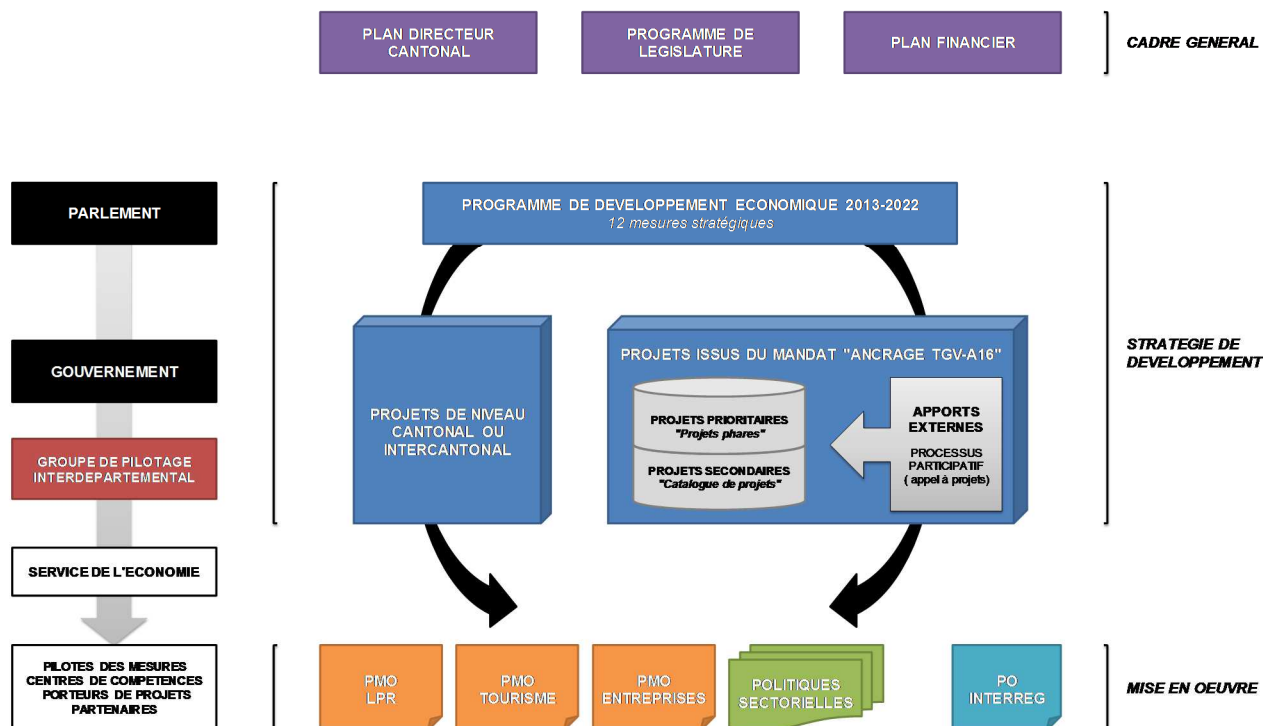
Le 6^{ème} Programme de développement économique a été approuvé par le Parlement jurassien fin 2013. Sa mise en œuvre incombe au Gouvernement, par le Département de l'Economie. L'application opérationnelle revient au SEE, au besoin avec la collaboration des unités administratives concernées.

La création d'un Groupe de pilotage interdépartemental (GPI) a été acceptée par le Gouvernement, afin d'épauler ce dernier dans le suivi stratégique.

Le GPI est composé de représentants de tous les Départements et des Services cantonaux directement concernés (y compris le Service en charge de la durabilité).

La réalisation des mesures du 6^{ème} PDE sera opérée au travers des programmes de mise en œuvre Entreprise, LPR et Tourisme, ainsi qu'à l'aide des politiques sectorielles des services de l'administration.

Le GPI doit permettre, entre autres, de coordonner la mise en œuvre du 6^{ème} PDE 2013-2022 en amont du lancement des projets ainsi qu'éviter les doublons et rechercher les synergies entre les différents départements.



5.2.2 Guichet unique

Le « Guichet unique » est le point d'entrée privilégié pour toutes les différentes demandes relatives au développement économique ainsi que le service aux entreprises. Des KAM (Key account manager) font office d'interlocuteur unique tout au long du processus et assurent le suivi des demandes.

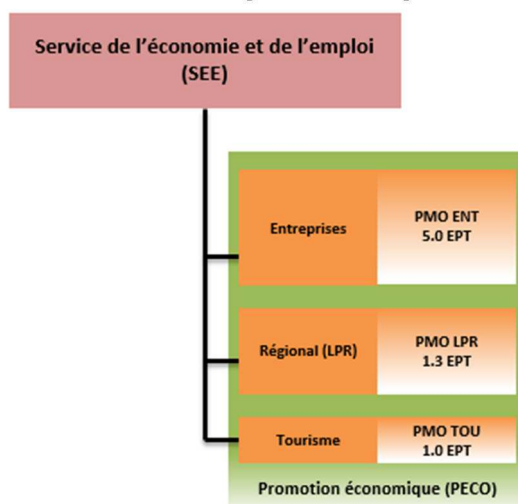
Ce « Guichet unique » est organisé par le SEE au niveau du territoire cantonal et est actif en collaboration avec les différents RIS.

5.2.3 Gestion des PMOs et management régional

Comme mentionné ci-dessus, la gestion des PMOs est du ressort du Service de l'Economie et de l'Emploi (SEE).

Chaque PMO est géré par un secteur. Cette organisation figure dans le schéma ci-après.

(Etat au 30.05.2015)



La gestion de chaque PMO est constituée des tâches suivantes :

Groupe de prestations	Prestations
Animation, gestion et suivi du programme	<p>Animation, communication du programme et démarchage de projets*.</p> <p>Suivi administratif du programme (controlling financier et rapports annuels).</p> <p>Accompagnement du processus de capitalisation et de diffusion des résultats.</p> <p>Elaboration et gestion du processus de validation du programme et des documents y relatifs (ordonnances, lignes directrices, convention-programme, etc.).</p> <p>Entretien des relations avec les services cantonaux partenaires, les Départements, le Gouvernement et le Parlement jurassien, ainsi qu'avec les autres cantons concernés et la Confédération.</p> <p>Représentation du Canton du Jura dans les instances correspondantes.</p> <p>Coordination des différents acteurs du programme*</p>
Soutien aux porteurs de projets	<p>Information sur l'organisation opérationnelle de la mise en œuvre*.</p> <p>Conseil aux porteurs de projets*</p> <p>Aide au montage de dossiers de demande d'aide*</p>
Traitement et suivi des demandes d'aide	<p>Réception, examen de la conformité (complétude) et négociation du financement des demandes d'aide.</p> <p>Elaboration des différents documents inhérents à la décision d'aide.</p> <p>Conventionnement, le cas échéant, avec les porteurs de projets.</p> <p>Suivi des projets financés* et contrôle du respect des conditions par les porteurs de projets.</p>

** Tâches spécifiques considérées comme du management régional. Au contraire de celles liées au controlling financier et rapports annuels des PMO qui sont du ressort de l'Etat.*

Pour chaque secteur, le management régional représente environ 50% des EPT. Particularité du secteur LPR, le management régional du PMO

LPR, qui représente 1.4 EPT, est reconnu et financé comme tel par le SECO.

5.3 Implication des acteurs et des organisations régionales

Durant la période 2012-2015, les acteurs et organisations régionales ont d'ores et déjà été impliqués de manière conséquente dans la réflexion 2016-2019. Effectivement, de très nombreux intervenants publics, parapublics, associations et privés ont été consultés dans le cadre de groupes de travail. Ceux-ci ont été organisés et leurs résultats transmis, entre autres, sous la forme de quatre rapports :

- ✓ Etude Ancrage TGV-A16 (2014) : nouvelle accessibilité du canton,
- ✓ JU/BS Connexions (2015) : échanges dans la Suisse du nord-ouest (BS/BL/JU),
- ✓ Accélérateur tourisme (2015) : offre touristique,
- ✓ Conception cantonale de l'énergie (2015).

Cet important investissement est des plus enrichissants pour l'alimentation en projets des PMOs 2016-2019, voire 2020-2023.

5.4 Sélection des projets

Afin de mettre à disposition des porteurs de projets toutes les informations concernant les PMOs, le site internet www.jura.ch/see présente la stratégie cantonale en la matière, la marche à suivre pour déposer une demande d'aide financière, les critères de sélection ainsi que des exemples de projets soutenus dans le cadre des deux périodes de mise en œuvre précédentes (spécifiquement LPR : www.jura.ch/lpr).

5.4.1 Critères

Il est à noter que les conditions qui déterminent l'admission de projets dans le cadre des présents PMOs 2016-2019 ne subissent que peu de modifications par rapport aux précédents.

Pour qu'un projet soit admis, il est nécessaire qu'il réponde aux critères suivants :

1. Conformité à la stratégie et contribution aux objectifs

Le projet doit s'inscrire dans l'un des trois axes stratégiques (systèmes industriels, tourisme, énergie) et ses effets doivent contribuer aux objectifs du PMO correspondant. De plus, le projet doit pouvoir correspondre au cadre stratégique et opérationnel défini par le domaine d'activités correspondant s'il existe (lignes directrices du tourisme par exemple).

2. Caractère novateur (innovation)

Le projet doit être résolument innovant sur le territoire jurassien et ne doit pas être la réplique d'un projet identique ailleurs dans le canton.

3. Création de valeur ajoutée

Le projet doit influencer positivement – que ce soit directement ou indirectement – une chaîne de création de valeur ajoutée économique.

4. Contribution aux exportations

Le projet doit être en relation avec un marché situé hors du canton, autrement dit il doit déboucher au final sur des exportations par rapport au marché indigène.

5. Respect des principes du développement durable

Le projet doit respecter les critères des trois principes du développement durable. Pour ce faire, la grille d'évaluation idoine figurant en annexe est, si nécessaire, utilisée.

6. Subsidiarité dans le financement / Participation en fonds propres (liquidités)

Le porteur de projet doit apporter un financement propre d'au minimum 50% des coûts totaux du projet (minimum 30% pour les projets touristiques) et doit démontrer qu'il a épuisé toutes les possibilités de sources privées de financement du projet. Des exemptions peuvent être accordées pour certains projets tout en amont de la chaîne de valeur (études, concepts, etc.) portés par des partenaires institutionnels ou par des start-up / spin-off.

7. Respect de l'égalité salariale hommes – femmes

Le porteur de projet doit s'engager à respecter l'égalité salariale hommes-femmes en signant l'attestation correspondante (voir annexe).

Le respect de ces 7 critères fait systématiquement l'objet d'une grille d'évaluation générale (voir annexe). La corrélation avec ces critères est analysée et mise en évidence.

En outre, une analyse du projet est menée pour définir « l'intercantalité » de son financement. Effectivement, suivant le territoire d'action, les partenaires, le réseau et le domaine d'activités, l'outil de financement utilisé pour soutenir le projet (canton, LPR cantonal ou intercantonal, Interreg, etc.) doit être défini de manière réfléchie. La possibilité d'une première phase « pilote » au niveau cantonal et d'une deuxième phase « développement » à l'intercantonal peut être proposée.

Enfin, les points de vigilance « partenariat public-privé » et « pérennité du projet » sont également analysés.

5.4.2 Processus

L'ordinogramme du processus de décision des projets figure en annexe.

Les différentes étapes du processus de traitement du dossier de demande de soutien financier sont les suivantes :

a) Démarches préalables (facultatif)

Le « Guichet unique » du SEE se porte à disposition du porteur de projet pour lui fournir assistance et informations nécessaires.

b) Dépôt de la demande

Le porteur de projet transmet son dossier comprenant tous les éléments nécessaires ainsi que les engagements de partenaires et les engagements financiers au secteur SEE correspondant. Si nécessaire, ce secteur et le porteur de projet se concertent pour consolider le dossier.

c) Evaluation du projet

Une fois déposé, le secteur SEE correspondant vérifie la complétude du dossier. En cas de besoin, il peut être demandé au porteur de projet de compléter le dossier.

Par la suite, ce secteur vérifie le bien-fondé du projet, la pertinence de sa conception, le respect des critères déterminants et s'il est bel et bien coordonné avec les différentes politiques sectorielles cantonales et/ou intercantionales en la matière. Il sollicite, le cas échéant, l'avis des services et des centres de compétences concernés (pour l'intercantonal, voir chap. 6). Finalement, ce secteur prépare la proposition de décision à l'intention de l'autorité compétente.

d) Décision

L'autorité compétente (en fonction des montants concernés) décide du montant et de la forme des aides financières cantonale et/ou fédérale.

La convention avec le porteur de projet, ou, en cas de mandat, le contrat de mandat précise l'ensemble des modalités relatives aux aides financières et à la réalisation du projet, ainsi que les indicateurs relatifs aux effets attendus.

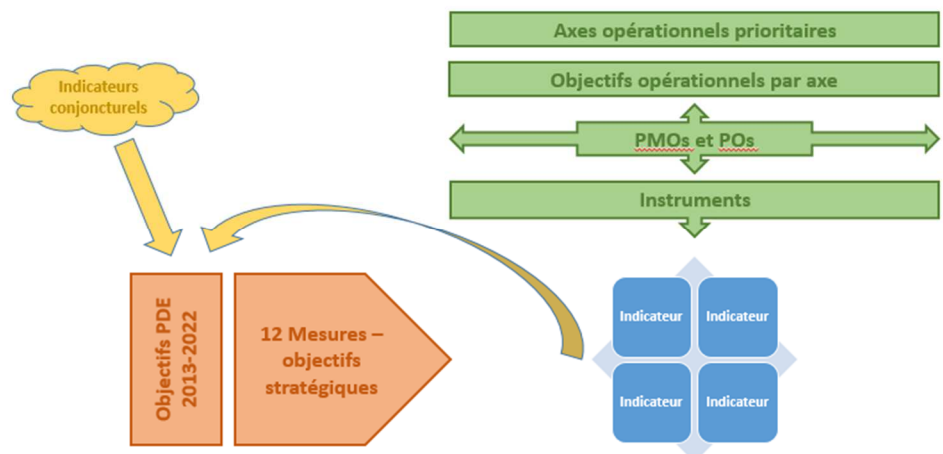
e) Mise en œuvre et suivi

Sur la base de la convention ou du contrat de mandat, le secteur SEE correspondant assure le suivi du projet au niveau de l'Etat. Le porteur de projet fournit à ce secteur les décomptes et les rapports annuels de la mise en œuvre du projet (y compris l'actualisation du tableau des indicateurs). À la fin du projet, il fournit le décompte final et le rapport de réalisation. L'évaluation du projet peut être réalisée sur la base de ces documents.

5.5 Controlling/monitoring

Afin d'atteindre le but des trois PMOs figurant de le présent document et ceux du 6^{ème} PDE, il est nécessaire de réaliser les objectifs définis dans les axes stratégiques du programme. Un suivi régulier est organisé et planifié, afin d'assurer le controlling.

Le système de monitoring mis en place assure un suivi par axe et par PMO ainsi que par Mesure du 6^{ème} PDE.



Chaque secteur SEE est responsable de la préparation et du suivi des dossiers ainsi que de l'élaboration des différents rapports. Pour ce faire, il a à sa disposition 3 outils :

- GEFI : le programme comptable RCJU (nouvel ERP en préparation avec intégration du suivi financier interdépartemental) ;
- Les modèles d'efficacité ;
- le logiciel « OVAR » pour le monitoring des projets, des axes des PMOs et des mesures du 6^{ème} PDE.

Spécifique à la LPR, le logiciel CHMOS assure le suivi des projets pour le SECO.

6 Territoire d'impact

6.1 Le Jura : pont entre la Suisse allemande et la Suisse romande via trois RIS, un SIP et deux POs Interreg

Suite, entre autres, à l'amélioration de son accessibilité, le Canton du Jura se positionne de manière encore plus prononcée en tant que pont entre la Suisse allemande et la Suisse romande, ainsi qu'entre différents systèmes régionaux d'innovation RIS (Basel-Jura, Suisse occidentale et Arc jurassien). Cette situation spécifique est un atout indéniable du développement économique, mais également un important challenge à relever. Cela explique le renforcement de la Gouvernance à tous les niveaux.

Du point de vue des prestations fournies aux groupes cibles décrits dans les fiches du chapitre 4, le rôle de chacun a été clairement défini, tant au niveau cantonal, qu'intercantonal, voire transfrontalier. La vue d'ensemble de ces prestations figure ci-dessous au chapitre 6.2. Dans ce cadre, des structures comme Creapole SA jouent un rôle central au niveau de la coordination. Concrètement, à l'exemple de Creapole SA, elles constituent l'antenne cantonale spécifique qui assure le lien entre les différents RIS dans lesquels elles sont actives.

6.1.1 RIS SO

Le RIS « Systèmes industriels » Suisse occidentale regroupe sept cantons dont le Jura (BE/FR/GE/JU/NE/VD/VS). RCJU est représentée autant au niveau du comité de pilotage qu'au niveau du comité technique. Avec Creapole SA, qui est l'antenne cantonale du RIS, cela permet une parfaite coordination entre les actions cantonales et intercantionales.

Les activités de ce RIS sont gérées uniquement par le PMO intercantonal correspondant.

6.1.2 RIS Basel-Jura

Le RIS « Systèmes industriels » Basel-Jura regroupe trois cantons dont le Jura (BL/BS/JU). RCJU est représentée autant au niveau du comité de pilotage qu'au niveau du comité technique. Avec Creapole SA, qui est l'antenne cantonale du RIS, cela permet une parfaite coordination entre les actions cantonales, intercantionales et transfrontalières. Cela permet également la coordination entre les deux RIS SO et Basel-Jura, puisque Creapole SA assure l'antenne cantonale de chacun d'entre eux.

Les activités du RIS sont gérées, entre autres, par le PMO intercantonal correspondant pour ce qui concerne les soutiens LPR : Le RIS Basel-Jura comprend également des activités non LPR comme par exemple « BaselArea Promotion und Akquisition), avec une antenne cantonale au sein du PECO.

- 6.1.3 RIS Arcju
Le RIS « Tourisme » Arc jurassien regroupe quatre cantons dont le Jura (BE/JU/NE/VD). RCJU est représentée autant au niveau du comité de pilotage qu'au niveau du comité technique. Ce RIS « Tourisme » est en construction car, si certaines structures fonctionnent déjà au niveau intercantonal (J3L), d'autres sont en phase « pilote » au niveau cantonal (JU-TalentiLAB). Dans le PMO intercantonal Arc jurassien, ce RIS « en construction » est désigné par système touristique intégré (STI). Les activités du RIS sont gérées par le PMO intercantonal et les PMOs cantonaux correspondants.
- 6.1.4 SIP BaselArea
Le Canton du Jura participe au projet de Parc Suisse d'Innovation pour la Suisse du nord-ouest (SIP BaselArea). Celui-ci a été retenu en tant que site secondaire par le Conseil Fédéral et fait partie du message aux chambres fédérales. Des investissements sur 3 sites, BL/BS/JU, sont prévus. RCJU est représentée autant au niveau du comité de pilotage qu'au niveau du comité technique. Les détails ainsi que le financement de celui-ci figurent dans le PMO LPR Basel-Jura 2016-2019.
- 6.1.5 2 POs Interreg
RCJU est représentée également autant au niveau du comité de pilotage qu'au niveau du comité technique dans les deux programmes Interreg « France-Suisse » et « Rhin supérieur ». En outre, le Jura est intégré à la Conférence métropolitaine tri-nationale bâloise.
- 6.1.6 Confédération
Les outils mentionnés ci-dessus sont bien entendu également coordonnés avec ceux de la Confédération, tels que ceux de CTI, EEN, SGE, etc.
- 6.2 L'important : la coordination des prestations offertes
La coordination des prestations offertes aux groupes cibles est assurée grâce aux représentants RCJU dans les différentes instances (voir ci-dessus), mais surtout par le rôle central joué par les antennes cantonales, telles que, par exemple, Creapole SA au sein de l'axe « Systèmes industriels ». Cette répartition des rôles, sans vouloir être exhaustive, entre les services de l'Etat, principalement le secteur PECO du SEE et les centres de compétences, est représentée de manière indicative (car elle peut évoluer selon le développement des différentes structures) dans la table suivante, sur la base des catégories de prestations décrites au chapitre 4 :

Catégories de prestations	Jura	RIS Basel-Jura (y compris SIP)	RIS SO	RIS Arc-ju	France - Suisse	Rhin supérieur	CH
Promotion/Communication							
Sensibilisation/scouting	Creapole (phase -2)						
Réseautage	PECO SDT Creapole (phase -1) EDJ JT	BaselArea (Creapole domaine medtech)	platinn (plate-formes)	FAJI J3L	Innovarc	BaselArea (Creapole domaine medtech)	
Transfert de savoir							
Transfert de savoir appliqué	FormaTTec		platinn (Alliance)				
Compétences	SFO			FAJI			
Attractivité	SIC PECO	SIP		FAJI J3L			
Coaching							
Accompagnement / Expertises	PECO Creapole EDJ TalentisLAB				COP	COP	
Organisation-affaires-coopération-finance-reprise	Creapole TalentisLAB	BaselArea (Creapole)	platinn (Creapole, phases 1 à 4)		Innovarc (Creapole)	BaselArea (Creapole)	CTI
Accélération	Creapole (phase -3) TalentisLAB	BaselArea (Creapole)					
Financement de projets							
Fonctionnement Investissement	RCJU (principalement PECO)	PECO via Regio Basiliensis	PECO via CDEP-SO	PECO via Arcjurassien.ch	COP via Arcjurassien.ch	COP via Regio Basiliensis	FNS SEFRI LPR autres
Commercialisation/prospection							
Prospection	PECO	BaselArea (PECO France + Benelux) SIP					SGE
Immobilier- gestion Immobilier- promotion	SJE (Creapole) Creapole	BaselArea (PECO JU) SIP					
Gouvernance							
Guichet unique	PECO	PECO	PECO	PECO	COP	COP	PECO
Centres compétences	Creapole, EDJ, JT, TalentisLAB, FormaTTec BaselArea.swiss, SIP BaselArea, platinn, FAJI, J3L, Innovarc						

La coordination des différentes prestations est assurée par un nombre restreint de centres de compétences qui sont directement intégrés à plusieurs RIS en tant qu'antennes cantonales. Ce système permet d'optimiser les « interfaces » entre chaque RIS et réduire les doublons à un minimum.

La situation particulière du canton du Jura (intégration dans plusieurs RIS) permet aux groupes cibles de bénéficier d'une très importante palette de prestations, à choisir selon la thématique ou le réseau.

7 Plan de financement et de réalisation

7.1 Indications financières par objectif de programme et instrument

Les coûts inhérents aux 3 PMOs du présent document, ainsi que ceux des 3 PMOs intercantonaux (RIS) auxquels le canton du Jura participe sont synthétisés ci-dessous par PMO et par axe, ceci pour 4 années (2016-2019).

Les montants représentent les enveloppes maximales à disposition pour des projets entre 2016 et 2019, coïncident avec l'enveloppe indicative figurant au 6ème PDE corrigée par OPTI-MA sur la base du budget SEE 2015 et sont coordonnées avec le plan financier d'investissement PFI et les budgets des Services de l'Etat concernés. Ces enveloppes sont détaillées de manière très concrète en annexe via l'intégration d'un certain nombre de projets déjà connus (liste non-exhaustive), ceci de manière indicative, sans aucun engagement.

La libération des montants se fera, comme ces dernières années, projet par projet, sur décision de l'autorité compétente, sous réserve des budgets disponibles et des arbitrages financiers.

Les sources de financement proviennent principalement du Service de l'Economie et de l'Emploi (SEE) et de la Confédération (SECO-LPR), mais également d'autres Services de l'Etat et d'autres cantons.

Coûts estimés 2016-2019 en CHF	PMO ENT	PMO LPR JURA		3 PMOs LPR-RIS*	PMO TOU	TOTAL
		cant.	interc.			
I. Systèmes industriels	13.84 mios	6.487 mios	5.7525 mios	9.326 mios	0	
II. Tourisme		6.5225 mios	0	0.344 mio	4 mios	11.3465 mios
III. Energie		2.063 mios	0	0	0	
Management régional	0	0.6 mio	0.12 mio	0.232 mio	0	0.952 mio
Total	13.84 mios	15.6725 mios	5.8725 mios	9.902 mios	4 mios	49.287 mios

Financement 2016-2019 en CHF	PMO ENT	PMO LPR JU		PMOs LPR-RIS*	PMO TOU	TOTAL
		cant.	interc.			
RCJU	13.84 mios	5.9125 mios	1.8225 mios	3.951 mios	4 mios	29.526 mios
CH-subv. àfp	0	4.06 mios	0.75 mio	2.951 mios	0	7.761 mios
CH-prêts	0	5.7 mios	3.3 mios	3 mios	0	12 mios
Total	13.84 mios	15.6725 mios	5.8725 mios	9.902 mios	4 mios	49.287 mios

* uniquement participation RCJU dans les PMOs intercantonaux (sans apport des autres cantons, ni du montant fédéral total)

Le montant total correspond à CHF 49.287 millions pour l'ensemble de la période de 4 ans (2016-2019). Ce montant est constitué de 19.761 millions de part fédérale et de 29.526 millions de part cantonale, dont 7.735 millions RCJU pour le PMO LPR Jura.

Les axes « Systèmes industriels » et « Energie » bénéficient d'une enveloppe de CHF 9'247'125.- par année. Cependant, il est à relever que celle-ci contient :

- dans le PMO LPR JU, le projet FAGUS inhérent à la mise en valeur de la filière bois, dont la part fédérale (prêt) est devisée à CHF 3.3 mios ;
- dans les PMOs LPR RIS, l'investissement lié au SIP BaselArea.

L'axe « Tourisme », quant à lui, se monte à CHF 2'836'625.- par année. Concernant ce dernier, il apparaît clairement que, pour mener la politique touristique actuelle, le fonds du tourisme (CHF 1.2 million par année) ne suffit pas. Pour la période 2016-2019, la différence sera prise en charge par les fonds fédéraux LPR, le budget ordinaire SEE ainsi que sur les fortunes du fonds du tourisme et du fonds des patentes d'auberges (ce qui était le cas ces dernières années).

En outre, CHF 0.18 mio par année est alloué au management régional LPR Jura (voir chapitre 5.2). Il s'agit de la valorisation de 0.7 EPT du SEE qui permet d'obtenir le montant correspondant en subventions fédérales.

De plus, le PMO LPR JU est subdivisé en enveloppes cantonale et intercantonale. Cette dernière est à disposition des projets intercantonaux ne figurant pas dans un PMO LPR « RIS » (intercantonal) et pour lesquels le Canton du Jura est « leader ».

Enfin, le financement des Services de l'Etat, autres que SEE, peut être apporté sous forme pécuniaire et/ou en valorisation d'heures dans le cas où ils sont directement porteurs de projets.

Remarques :

En cours de période, des financements complémentaires (y compris fédéraux LPR), nécessaires à la réalisation d'un certain nombre de projets, pourront, sous réserve des disponibilités budgétaires, provenir d'autres Services de l'ensemble des Départements. En outre, il faut également s'attendre à ce que des montants soient transférés d'une rubrique à l'autre, en cours d'exercice.

En comparaison avec la période précédente (2012-2015), le programme OPTI-MA est venu impacter le budget des Services de l'Etat concernés. De plus, la participation financière plus importante à l'intercantonal (PMOs LPR « RIS »), surtout au niveau de la Suisse du nord-ouest, a un impact direct sur les montants restants à disposition du PMO LPR Jura. Dans ce cadre et dans l'objectif de maintenir une enveloppe PMO LPR 2016-

2019 tout aussi importante que celle de la période 2012-2015, la diminution de la part cantonale provenant du SEE a été compensée par l'augmentation de celle provenant d'autres Services de l'Etat. Il ne s'agit pas forcément de crédits supplémentaires mais bel et bien d'une « LPRisation » d'une partie de leur budget ordinaire.

Les services concernés par leurs rubriques budgétaires s'engagent à respecter le cadre financier global convenu (maximum ressources planifiées au budget 2015 corrigées intégralement par les mesures OPTIMA).

Les fonds de tiers ne sont pas estimés à ce stade. Cependant, en se basant sur le critère d'un financement de tiers obligatoire d'au minimum 20% par projet, on peut estimer une participation de tiers à hauteur d'au minimum CHF 9.8574 mios. Pour le PMO LPR Jura, cela représenterait au minimum CHF 4.309 mios.

Au niveau LPR, pour la période 2016-2019, le Canton du Jura investit 5.9125 mios dans le soutien aux projets cantonaux et minimum 5.7735 mios à l'intercantonal (PMO JU et PMOs intercantonaux). Cette importante implication financière à l'intercantonal reflète bien la mise en œuvre décrite dans le présent document et correspond parfaitement à la stratégie économique cantonale.

Toujours au niveau LPR, le détail de la répartition financière sur les quatre années figurera en annexe de la Convention-programme, une fois les montants finalisés et validés.

Un système de monitoring financier sera mis en place (ERP) dans l'objectif d'intégrer les services de l'Etat concernés, y compris le Service des ressources humaines (valorisation des heures).

Ne sont pas prises en considération les éventuelles pertes sur cautionnement.

8 Annexes

- 8.1 Modèles d'efficacité
- 8.2 Analyse de la durabilité des PMOs
- 8.3 Ordinogramme décisionnel
- 8.4 Législation d'application (non-LPR)
- 8.5 Attestation formelle du respect de l'égalité salariale hommes-femmes
- 8.6 Grille d'évaluation générale
- 8.7 Grille d'évaluation du développement durable au niveau projet
- 8.8 Liste non-exhaustive des projets concrets déjà connus
- 8.9 Tableau des complémentarités LPR